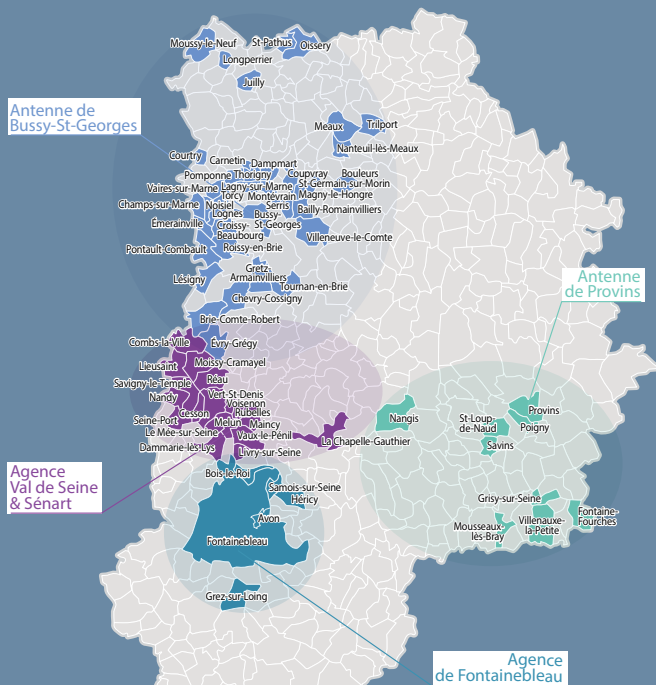


IMPLANTATION DU PATRIMOINE FSM



La demande
de logement
EN LIGNE



groupe Arcade-vyv



Crédit photos : Fotolia.com ; © goodluz - lstockphoto.com ; © Kristian Seculic - Jupiterimages - Atelier BLM - Ne pas jeter sur la voie publique

Entreprise sociale pour l'Habitat

Siège social
14, avenue Thiers
77000 Melun
01 64 14 43 30
www.fsm.eu



VOUS SOUHAITEZ EFFECTUER
une demande de logement ?

OU

VOUS SOUHAITEZ MODIFIER
votre demande de logement
car votre situation a changé ?

OU

VOUS SOUHAITEZ RENOUELER
votre demande de logement ?
(à refaire chaque année)



www.demande-logement-social.gouv.fr

Il vous sera demandé votre numéro unique, votre adresse mail et votre date de naissance.

Vous allez saisir votre demande de logement sur le site www.fsm.eu.

Une fois votre demande validée, vous recevrez sous un mois, un **NUMÉRO UNIQUE RÉGIONAL** qui vous sera demandé lors de toutes correspondances.

Si vous souhaitez que votre dossier puisse être étudié, vous devez fournir la totalité des informations demandées.

Important : Si vous avez déjà déposé votre demande chez un autre bailleur, ne la saisissez pas à nouveau. Nous en aurons connaissance via le serveur national des demandes.

CONSERVEZ PRÉCIEUSEMENT CE NUMÉRO UNIQUE.

Il vous sera demandé dès que vous souhaitez modifier ou renouveler votre demande de logement.



Demande de logement social en ligne

CE SITE PERMET DE VOUS FAIRE SAISIR EN LIGNE VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL (DLS) ENREGISTRÉE, C'EST-À-DIRE POUR LAQUELLE UN N° UNIQUE D'ENREGISTREMENT A DÉJÀ ÉTÉ DÉPOSÉ, SUITE À UNE DÉMARCHE AUPRÈS D'UN SERVICE ANCIENNEMENT (DÉPARTEMENT DE LOGEMENT SOCIAL OU DÉPARTEMENT SOCIAL).

Sont concernées par l'usage de ce site :

- les personnes ayant reçu, un courrier ou message électronique les informant de l'arrivée à échéance de leur demande de logement social ;
- les personnes ayant reçu, un courrier ou message électronique, de renouveler leur demande ;
- les personnes souhaitant déposer leur demande de suite à un changement de situation (changement d'adresse, modification de la composition familiale, arrivée des revenus, etc...)

Tous les départements ne sont pas gérés par ce site. Contactez votre département dans lequel votre demande initiale a été déposée pour connaître les modalités.

ATTENTION : le site ne permet pas de saisir une demande, mais d'accéder à votre demande et de la modifier. Pour cela, vous devez avoir un numéro unique d'enregistrement. Ce numéro unique est communiqué à votre demande et est conservé précieusement l'expiration de renouvellement qui sera déterminée à la fin de la procédure.

Accéder à mes données

ATTENTION :

Votre demande est valable un an à partir de la date d'enregistrement. Passé ce délai, vous devrez renouveler votre demande sur le site : www.demande-logement-social.gouv.fr

En cas de problèmes de saisie en ligne avec votre navigateur habituel, n'hésitez pas à tester d'autres navigateurs :



Si cela ne fonctionne pas, télécharger la dernière version de Flash Player.